



République Française  
Département Ille-et-Vilaine  
**Commune de Lassy**

## Extrait du registre des délibérations Séance du 20 septembre 2019

L'an 2019, le 20 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/09/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/09/2019.

**Présents** : M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, Mmes COURTEL Jacqueline, GAUDICHE Marie-Annick, TANGUY Gaëlle, WESTER Michelle, MM : BIDAN Jean-François, BOURDEVERRE Jean-Yves, LE MERLUS François, LEGEAY Gérard, MOULARD Hugues, NOEL Franck.

**Absente** : Mme GERARD Laëtitia

**Excusée** : Mme LE BRIS Chantal

**Absents ayant donné procuration** : Mme LEDUC Véronique à M. BOURDEVERRE Jean-Yves et M. SOUTIF Olivier à M. MOULARD Hugues

**A été nommé secrétaire** : M. MOULARD Hugues

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 16/09/2019

**Date d'affichage** : 16/09/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine  
le : 24/09/2019

et publication du 04 octobre 2019

## 19-52 – FINANCES : AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean-François BIDAN, 4<sup>ème</sup> Adjoint en charge des finances explique que par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour des aménagements rue du Pâtis et pour la continuité piétonne rue de la Croix Saint-Michel.

Au cours de sa réunion du 24 juin 2019, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Lassy figure parmi les bénéficiaires pour un montant de 11 066 €.

Afin que l'octroi de cette subvention soit définitif, il est demandé à la commune de délibérer pour

Commune de Lassy  
Séance du 20/09/2019

accepter la somme proposée et s'engager à réaliser les travaux prévus dans les meilleurs délais.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter la subvention de 11 066 € du Conseil Départemental au titre des amendes de police ;**
- **De s'engager à faire réaliser les travaux dans les meilleurs délais ;**
- **De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **19-53 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE POUR LES TRAVAUX RUES DU PATIS ET DE LA CROIX SAINT MICHEL**

Monsieur Jean-François BIDAN, 4<sup>ème</sup> Adjoint en charge des finances, expose que par délibération en date du 19 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal ont délibéré pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux des rues du Pâtis et de la Croix St Michel.

A la suite des réponses au marché, les élus ont délibéré le 12 juillet 2019 afin de valider le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux pour un montant de 244 147.08 € TTC.

Or, lors de l'élaboration du budget primitif, le marché n'avait pas été lancé et un montant de 135 000 € a été prévu sur cette opération.

Il est donc nécessaire d'avoir recours à une décision modificative afin que les crédits soient inscrits au budget comme suit :

Section	Compte	Opération	Montant
Investissement	020 – Dépenses imprévues		-109 164.00 €
Investissement	2313 - Construction	67 - Voirie	109 164.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'APPROUVER ces décisions modificatives,**
- **d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **19-54 – VHBC : RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

Monsieur le Maire, vice-président de VHBC présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de VHBC pour l'année 2018.

Ce rapport décline les différentes compétences exercées par VHBC et les réalisations de l'année 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE du rapport annuel 2018 de VHBC**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)